



## PROCES-VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 11 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 11 septembre, à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 5 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de membres présents : **13**

Nombre de votants : **14**

**Présents** : Bernard BARAUD, Alain CHAUFFIER (présent à partir de la délibération n°105 – demande de matériel école maternelle), Raymond CAILLETON, Martine PEDROLA, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Thierry ALLEAU, Sandrine DOOLAEGHE, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Sonia THOMAS.

**Absents excusés** : Sylvie BRUMELOT

**Absents non excusés** : Valérie MESNARD, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Laurent COCHELIN, Véronique GUIGNE, Pierrick CLEMENT, Aurélia LAURENT.

**Procuration** : Sylvie BRUMELOT à Martine PEDROLA

**Secrétaires** : Martine PEDROLA, Olivier POIRAUD

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 12 JUILLET 2018**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 12 Juillet qui leur a été transmis.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 30 JUILLET 2018

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 30 juillet.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le receveur municipal demande l'admission en non-valeur de la somme de 49.32 € correspondant à des dettes de 2014, 2015, et 2017 inférieures au seuil de poursuite.

Un mandat correspondant à cette somme non recouvrée devra être émis à l'article 6541.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande d'admission en non valeur.

Pour : 11

Contre : 3

Abstention : 0

### DEMANDES DE MATERIEL ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder à l'achat d'un ordinateur portable demandé par l'école maternelle.

Un devis TECODATA est parvenu en mairie :

FOURNISSEUR	Modèle	Prix HT	Extension garantie HT	TOTAL TTC
TECODATA	HP 250 G6 INTEL CORE i367020 U 4Go	455.20	87.00 (3 ans)	650.64
CDISCOUNT	HP 250 G6 INTEL CORE i367020 U 4Go	481.30	79.99	673.55

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de TECODATA.

Cette dépense pourra être affectée en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2183.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

### TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un crédit avait été prévu pour des travaux de voirie à réaliser en 2018.

La commission travaux-voirie s'est réunie le 3 septembre afin d'examiner les projets et les offres des entreprises :

LIEU	LONGUEUR	Entreprise SEPTA		Entreprise BONNEAU	
		PRIX HT	PRIX TTC	PRIX HT	PRIX TTC
CHEMIN DU GUINIER	1 200 ML	32 587.50	39 105.00	15 106.50	18 127.80
CHEMIN DES GRELES	1 200 ML	15 240.65	18 288.78	13 489.10	16 186.92
CHEMIN DE LA NIORTAISE (près station épuration)	400 ML	7 943.90	9 532.68	4 600.00	5 520.00
ROUTE DU GUE -1ere partie	950 ML	19 016.00	22 819.20	14 412.70	17 295.24
ROUTE DU GUE - 2 <sup>ème</sup> partie	750 ML	8 590.40	10 308.48	5 723.00	6 867.60
Total			100 054.14		63 997.56

Les travaux consistent en la pose de bicouche prégravillonné et le débarnage des accotements.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir les offres de l'entreprise Bonneau pour un montant de 63 997.56 € TTC. L'affectation comptable est prévue en section d'investissement – opération 0114 – voirie – article 2151.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### DECISION MODIFICATIVE

Afin de financer les études et travaux de voirie, il est nécessaire de procéder à une décision modificative numéro 2 :

Article 020 – dépenses imprévues	- 10 000.00 €
----------------------------------	---------------

Opération 0114 – article 2151	+ 10 000.00 €
-------------------------------	---------------

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### **SIGNATURE D'UN AVENANT NUMERO 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le contrat de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique et acoustique de la salle polyvalente, signé le 27.06.2017 s'élevait à l'origine à 22 440.00 € HT.

Suite à l'évolution du projet en phase APD, l'évaluation des travaux étant modifiée, le nouveau montant des honoraires est porté à 35 541.00 € HT, soit 42 649.20 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

### **SUPPRESSIONS DE POSTES**

Le comité technique, réuni le 3 Juillet 2018, a émis un avis favorable aux suppressions de postes suivantes :

Grade	Temps de travail	Raison de la suppression
Adjoint technique	29 h 24/semaine annualisé	Agent nommé sur un grade d'agent d'animation
Adjoint technique	29 h 57/semaine annualisé	Agent nommé sur un grade d'agent d'animation
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	Agent nommé sur un grade d'animateur
Adjoint administratif territorial	Temps complet	Agent nommé sur un grade d'adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer es quatre postes au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**ACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE AK 25 SITUEE 20 RUE DE LA GARE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la parcelle AK 25 d'une surface de 121 m2 se trouvant dans un virage rue de la gare a été englobée dans la voirie routière. Or, cette parcelle appartient à Monsieur PITOL.

Il est donc nécessaire afin de régulariser cette situation, d'acheter cette petite parcelle.

Le montant demandé est de 605.00 € (5 € le m2), auquel s'ajoutera les frais de notaire et taxes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder à cet achat.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

**EFFACEMENT DE DETTE D'UNE PERSONNE SURENDETTEE**

La commission de surendettement ayant décidé le 19.04.2018 d'imposer une mesure de rétablissement personnel de dettes, monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'effacement des dettes de cette personne s'impose à la commune. Le conseil municipal doit délibérer en ce sens et prévoir d'émettre un mandat à l'article 6542.

Le montant des dettes à effacer s'élève à 365.20 € et correspond à des dettes de cantine.

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 1

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Le contrat enfance jeunesse liant la CAF et la commune de Frontenay-Rohan-Rohan est arrivé à échéance au 31 décembre 2017. Un nouveau contrat enfance jeunesse est prévu pour la période 2018-2021.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ce nouveau contrat.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AVL LE P'TIT COIN DES MOMES**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune perçoit dans le cadre du contrat enfance jeunesse, pour les activités périscolaires, des aides de la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES.

Ainsi, la commune a perçu, en 2017 la somme de 4 436.89 de la CAF et 862.00 de la MSA pour soutenir les actions de la commune dans le domaine périscolaire. En 2018, 28 076.81 € ont également été perçus de la part de la CAF.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reverser, sous forme de subvention exceptionnelle, la somme de 1 300.00 € .

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La séance se termine à 22 h 30.